



## ENews 04 : Mars 2019

Cher(e)s Ami(e)s,

*Vous êtes les ambassadeurs de la France ! La France est fière de vous ! Votre contribution au rayonnement de la France est majeure !*

*Sounds familiar !*

*Et pourtant, les Français de l'étranger font l'objet d'une attention particulière.*

**Dans le domaine de la fiscalité**, toutes les idées ont été trouvées pour leur faire subir un véritable matraquage, souvent anticonstitutionnel, inadapté, voire discriminatoire. On le constate notamment avec l'assujettissement à la CSG/CRDS pour les non-résidents dans l'Union européenne.

*Comment réagiraient les Français de métropole si leur taux d'imposition augmentait de 50% ? C'est pourtant ce que vivent nos compatriotes à l'étranger à la suite de la retenue à la source, votée par nos députés, dans le cadre du projet de loi de Finances 2019. Cette retenue, non libératoire, est calculée en appliquant la grille de taux par défaut, utilisée pour le prélèvement à la source de l'impôt sur leur revenu. Bien que combattue par nos sénateurs, cette mesure fiscale confiscatoire a été adoptée.*

*Nous pouvons évoquer le vote d'un amendement des députés de la majorité présidentielle, une fois encore défavorable aux Français de l'étranger, un plafonnement de la hausse de l'impôt sur le revenu : les revenus inférieurs à 27.700 € de source française resteront soumis au prélèvement de 20%. C'est donc la « double peine » pour nos compatriotes établis hors d'Europe. Ils doivent, non seulement continuer de payer la CSG de 17% sur leurs revenus fonciers, mais aujourd'hui doivent accepter cet impôt sur leurs revenus augmentés de 50% sans aucune contrepartie.*

*Où est l'égalité du citoyen devant l'impôt ?*

*Merci à notre collègue Régine Guillermo Prato qui a saisi le défenseur des droits, Jacques Toubon, sur cette question de la CSG/CRDS pour les non-résidents hors Union européenne.*

*Cette saisine a été motivée par l'aspect discriminatoire et surtout contraire aux dispositions de la loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans la lutte contre les discriminations, de cette mesure. Elle démontre au défenseur des droits que cette différence de traitement est injustifiée en droit. Affaire à suivre...*

*Pour ce qui est de la **vie courante**, ces restrictions budgétaires entraînent de grandes difficultés pour nos compatriotes. Je citerai l'exemple, très révélateur, des **certificats de vie** qui doivent être remis chaque année aux différentes caisses vieillesse. Les restrictions budgétaires obligent dorénavant les résidents de pays dits « à risque de fraudes très limitées », à faire contresigner ces certificats non plus par un agent consulaire, mais par un représentant des autorités locales où réside le demandeur. En plus du coût entraîné par cette mesure pour le résident, cela oblige l'État à effectuer un classement « arbitraire » des pays dits à risque et ceux qui ne le seraient pas.*

*Sans nul doute qu'un tel classement entre pays risquera d'entraîner des problèmes diplomatiques qu'on aurait pu éviter, si les Certificats de vie avaient pu être contresignés par les agents consulaires. La réduction engagée des personnels de nos postes diplomatiques est une erreur*

majeure qui, à terme, représentera un coût plus important que les économies réalisées sans parler de situations inconfortables pour nos compatriotes.

**Quant au secteur de l'éducation, et plus particulièrement de l'enseignement français à l'étranger, la baisse continue du budget de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) va à l'encontre des propos tenus par le Président de la République de vouloir doubler les effectifs de notre lycée français à l'étranger d'ici 2030. « L'enseignement français à l'étranger est le fer de lance du rayonnement de la France », c'est la phrase entendue régulièrement depuis des années.**

Comment relever ce défi avec la réduction continue des budgets et des personnels des établissements scolaires français à l'étranger ?

Nous constatons que les faits ne suivent malheureusement pas les paroles !

Autre paradoxe, l'arrêt sans concertation des garanties d'emprunt soutenues par l'ANEFE auprès des établissements pour leurs investissements. Cette décision brutale a mis en grande difficulté des établissements scolaires dont les projets ont été bloqués et a réussi à faire l'unanimité contre elle au sein de l'opposition.

Pouvoir offrir un enseignement français à l'étranger a un coût.

Les bourses scolaires attribuées par le gouvernement facilitent l'accès à cet enseignement à un grand nombre de familles.

Malheureusement, outre la diminution du montant global des bourses scolaires, le quotient maximum n'a toujours pas été réévalué. Cette réévaluation permettrait à plus de familles de bénéficier de cet enseignement.

**Sur le plan social** ces restrictions se font ressentir auprès de nos compatriotes les plus en difficultés avec une baisse des enveloppes budgétaires destinées à leur venir en aide. Notre mémoire est également touchée par ces baisses avec l'insuffisance des budgets alloués à l'entretien de nos cimetières à l'étranger, véritable mémoire pour les générations à venir.

Un réseau idéal, un enseignement accessible à tous, une fiscalité non discriminatoire, un système d'accès à la retraite plus juste, la sécurité pour tous, une législation adaptée pour les couples binationaux, voilà les grands sujets sur lesquelles il est important de conduire une vraie réflexion avec nos compatriotes de l'étranger.

Et nous ne parlons pas ici des conséquences de ces restrictions budgétaires au sein du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères qui se ressentent sur notre économie avec le manque de personnels pour accompagner efficacement nos PME à l'export ou encore la suppression de la réserve parlementaire qui permettait à nos associations, en l'absence de budget de l'Etat, de faire rayonner notre action culturelle partout dans le monde.

Tout ceci ressemble à une gestion arbitraire, sans concertation, qui s'adresse à des Français de l'étranger, loin de la métropole, qui votent peu et qui représentent un risque faible de contestation.

Erreur ! Grossière erreur ! Nous, Alliance de la Droite, du Centre et des Indépendants n'acceptons pas ces restrictions budgétaires et cette discrimination. Nous ne lâcherons rien et avons l'intention de nous faire entendre au plus haut niveau de l'état.

Nous cultivons une vraie relation d'amour avec notre pays. C'est le plus beau pays du monde et nous sommes décidés à tout faire pour qu'il le reste afin de le représenter avec fierté.

Amitiés à toutes et à tous et soyez prudent.





## Commission des finances, du budget et de la fiscalité



Les réflexions de la Commission ont été consacrées, en priorité, aux questions fiscales.

En priorité, celles liées à la CSG/CRDS pour les non-résidents vivant hors des pays de l'espace **EEE** plus **suisse** et **Liechtenstein** qui continuent à être prélevées au taux de 17,2%, sachant que les non - résidents dudit espace européen se voient débiter à compter du 1er janvier 2019 de l'Impôt de Solidarité calculé au taux de 7.5%.

Il en découle une discrimination flagrante de 10 points entre Français non-résidents sur un même type de revenu qui a été officiellement signifié au Défenseur des Droits Jacques Toubon le 14 mars.

Par ailleurs, Il convient d'indiquer que pour donner suite au prélèvement à la source appliquée à partir du 1er janvier 2019, il ne faudra pas oublier dans la prochaine liasse fiscale au titre des revenus 2018 à cocher la case applicable pour le taux à être utilisé pour la **CSG/CRDS**-impôt de solidarité.

Il convient également de rappeler aux contribuables concernés de ne pas oublier à envoyer à la **DINR** (service de la fiscalité des **NR**) les lettres de contestation pour les **CSG/CRDS** prélevées en 2017 et 2018, sachant que pour l'année 2016 la date ultime pour le faire était au 31 décembre dernier.

Enfin, la Commission a réitéré sa vive inquiétude concernant la baisse de la masse salariale du **MAE** de 10% au cours des prochaines années ainsi que les pressions toujours constatées sur le budget alloué à l'**AFAE**.





## Commission des Affaires Sociales et des Anciens Combattants



- ✓ « **Le handicap et la vie à l'étranger** » : aspects de l'accessibilité physique en France et à l'étranger.

### Accessibilité numérique.

Accès au site internet du **MEAE** et aux sites des ambassades et des consulats par les personnes malvoyantes.

Accès téléphonique destiné aux personnes sourdes et malentendantes.

Prise en compte par le **MEAE** de l'accès des personnes en situation de handicap aux bureaux de vote à l'occasion des élections européennes.

- ✓ **Défense des droits des recrutés locaux de l'État français**

Investigations auprès de la représentation parlementaire et des organisations syndicales.

Les recrutés locaux sont de plus en plus nombreux à remplacer les titulaires dans tous les services et représentent aujourd'hui environ un tiers des personnels.

Différentes problématiques se posent, lesquelles ont souvent été mises en exergue dans le cadre de résolutions adoptées par l'**AFE**. Elles n'ont à ce jour pas permis, malgré les réponses de faire évoluer le système.

La Commission s'est interrogée sur leur statut, sur leur pension vieillesse, sur l'allocation de retour à l'emploi en cas de retour en **France**, sur l'accès à la formation et l'évolution de carrière et enfin sur les allocations de chômage.

La Commission préconise l'obtention d'un statut uniforme et digne pour tous les recrutés locaux de l'État français.

- ✓ **Audition de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.**

Actions sociales de l'**ONAC-VG** à l'étranger et l'œuvre du Bleuet de **France**.

**Missions de l'ONAC-VG** : Mémoire, reconnaissance et réparation, solidarité et soutien matériel, moral et financier aux veuves, veufs, orphelins de guerre, pupilles de la nation et victimes d'actes de terrorisme.

**L'ONAC-VCG** a présenté les activités du Bleuet de **France**, symbole de la mémoire et de la solidarité, en **France** et a lancé un appel aux Conseillers consulaires afin qu'ils deviennent ambassadeurs du Bleuet.

#### **Deux résolutions adoptées à l'unanimité par l'AFE :**

- que tous les anciens militaires ayant servi un minimum de 120 jours en Indochine de 1954 à 1956 puissent bénéficier après examen des mêmes droits et de la carte de combattant,
- qu'un membre de l'Assemblée des Français de l'Étranger puisse siéger au sein du conseil d'administration de **l'ONAC-VG** à l'occasion de son renouvellement en 2020.

#### **Deux motions adoptées à l'unanimité par l'AFE intéressant la Tunisie.**

- Maintien du service des anciens combattants de **Tunis**,
- mise en place de mesures d'accompagnement dans le cadre de la fermeture de la trésorerie auprès de l'Ambassade de **France** en **Tunisie**. Ces deux motions ont été.

#### ✓ **Gestion des cimetières français à l'étranger.**

Environ 2.000 cimetières français à l'étranger, répartis dans 78 pays, gérés et entretenus par le **MEAE**. La réduction de son budget induit également un recours à des solutions créatives, mais qui ne sont pas suffisantes, car l'entretien et la rénovation demandent des efforts constants.

#### **Une résolution adoptée à l'unanimité par l'AFE :**

- cristallisation de l'enveloppe budgétaire du **MEAE** au niveau de 200.000€.

#### ✓ **Enfants recueillis par Kafala**

Auditions des associations de parents, le **MEAE** et le Ministère de la Justice. Par principe, en droit français, les décisions relatives à l'état des personnes, telles que le « recueil légal » produisent des effets de plein droit, sans qu'il soit besoin de solliciter une décision d'exequatur, et que par ailleurs, les conventions signées avec le Maroc et l'Algérie dispensent de solliciter l'exequatur de la décision judiciaire prononçant le recueil légal. Les représentants de familles adoptantes ont reconnu les avancées importantes produites par la loi du 14 mars 2016, en termes de nationalité française et de lieu de résidence des personnes adoptantes, souligné cependant les difficultés rencontrées, notamment l'impossibilité d'ouverture de droits sociaux sans agrément, les problèmes rencontrés en termes de délivrance de documents d'état civil par le pays de l'enfant recueilli avec des mentions en marge exigées par l'administration française, la durée de validité du document de circulation d'enfant mineur et les litiges en termes de délivrance de visa. En conclusion, les associations de parents ont déploré la durée de l'ensemble de la procédure (environ 7 ans), période pendant laquelle les adoptants ne sont pas reconnus en tant que parents.

#### **Une résolution adoptée à l'unanimité par l'AFE :**

- Reconnaissance de plein droit, sans exequatur, en France des décisions prononçant un recueil légal, avec toutes les conséquences juridiques qui en découlent, la souscription d'une déclaration de nationalité française (**DNF**) sans exigence par les Tribunaux d'Instance d'une décision d'exequatur de la décision étrangère de recueil légal, et enfin la mise à jour de la page du site « [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr) » concernant l'information relative à la protection de l'enfant et l'acquisition de la nationalité française.

## ✓ Retraite française.

### Audition de la CNAV.

Évolutions de la dématérialisation et simplification des certificats d'existence, aux nouvelles dispositions de décote et surcote et aux mesures d'accompagnement du **Brexit**.

L'échange d'information sur les décès est la politique d'avenir, car cela supprime l'obligation pour l'assuré de fournir un certificat d'existence.

Cet échange existe déjà avec 3 pays (**Allemagne, Belgique et Luxembourg**) et est en cours avec 3 autres (**Danemark, Espagne et Italie**). Contacts en cours avec la **Suisse, les Pays-Bas, le Portugal et l'Algérie**. Réflexion actuellement avec un premier pays hors Union européenne (UE), le **Canada** et l'on peut penser que les **États-Unis** suivront.

## ✓ Mutualisation des certificats d'existences.

Objectif : Simplifier les démarches pour les assurés, optimiser les coûts de gestion, améliorer et fiabiliser le contrôle.

Les Conseillers de l'**AFE** ont pouvoir d'envoyer via leur adresse courriel **AFE**, les certificats de vie dûment certifiés et tamponnés par les autorités compétentes.

La Commission a été informée d'un partenariat bancaire avec la Banque Régionale d'Escompte et de Dépôts (**BRED**) pour recueillir les certificats d'existences.

## ✓ Revue des mesures de la loi de Financement de la Sécurité sociale (LFSS) 2019 concernant le prélèvement de la cotisation Assurance maladie.

Pour les assurés, quelle que soit leur nationalité hors **UE** et hors **Maghreb**, ne réunissant pas les 15 ans de durée d'assurance, les soins effectués en **France** lors de séjours temporaires ne sont pas pris en charge par la France depuis le 1er janvier 2019 selon l'article 52, II 4e b de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale (**LFSS**) du 23 décembre 2018.

La Commission a interrogé le gouvernement sur la prise en charge des soins de santé après le 1er juillet 2019 par les assurés ayant moins de 15 ans de durée d'assurance, mais ayant bénéficié jusqu'alors de cette prise en charge. La question est en cours d'arbitrage au Ministère et sous toutes réserves, les retraités résidant à l'étranger (hors **Europe**) ayant moins de 15 ans de durée d'assurance pourraient conserver leurs droits aux soins en **France** et donc leur carte vitale.

## ✓ Réalisation d'un livret de fiches utiles et pratiques

sur les conséquences de certaines législations dans nos pays d'accueil (protection sociale, santé, et économie), ainsi que sur les situations de précarité pouvant en résulter. Il ne s'agit pas de faire un guide exhaustif de démarches, mais d'appeler l'attention sur les conséquences éventuelles.

## ✓ Enfin,

la Commission souhaite que les invitations lancées sans succès en direction des politiques, auprès des secrétaires d'État à la Protection de l'enfance, aux personnes handicapées et à l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations puissent cette fois être entendues.



## Commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation



### ✓ Audition du Sénateur Olivier Cadic

Constat d'une augmentation de notre déficit depuis plusieurs années, 60 milliards d'Euros en 2018. Les secteurs les plus porteurs sont l'aéronautique, la chimie, et l'aérospatial. Le **sénateur Cadic** préconise de fusionner les **CCI** et Business France au profit des chambres pour offrir aux sociétés une relation de proximité avec les pays d'accueil.

### ✓ Le label E3D :

**E3D** = École/Établissement en Démarche de Développement durable.

**E3D** cherche à labéliser les établissements qui s'engagent par des actions concrètes dans une démarche développement durable (**DD**).

Trois niveaux de labellisation existent :

- Acculturation aux principes de développement durable, mise en place d'un comité de pilotage. Connaître, comprendre, agir.
- Exigence de mise en actions par les élèves et le personnel des actions de **DD**.
- Déploiement optimal de la démarche et de la pérennisation des actions

### ✓ Visite de la cité fertile à Pantin

qui propose de retrouver l'esprit du « cœur de ville » avec la création des lieux tiers.

Cette structure réhabilite et redynamise des centres-villes abandonnés.

Tout y est gratuit, à l'exception de tout ce qui est nécessaire (manger, boire et bientôt dormir). Des formations sont offertes sur 9 mois pour permettre de dupliquer les centres tiers.

La France est en avance sur ce phénomène d'aménagement.

[www.sinnyoko.com](http://www.sinnyoko.com)

### ✓ Accord de Paris lors de la Cop24 à Katowice en Pologne, décembre 2018.

Le bilan actuel fait état que seuls 9 pays sur 180 respectent les engagements climatiques de réduction des émissions. C'est l'addition des efforts de chaque pays qui permet de calculer la trajectoire mondiale. La Cop24 a acté que la trajectoire actuelle conduit au dépassement des 1,5 degré prévu. Il a été constaté un désengagement global de l'effort multilatéral avec certains pays comme le Brésil qui mettent l'intérêt national immédiat avant la vision mondiale commune.

### ✓ La French Tech

Lancé en 2013 par le gouvernement, ce nouveau label a pour but de favoriser l'émergence de start-up, jeunes pousses numériques, essentielles pour l'avenir économique de la **France**. La French Tech développe des programmes, en organisant des événements, en créant des opportunités de financement, en élaborant des politiques publiques et en animant un puissant réseau de communautés French Tech à travers le monde. En 2019, la communauté French Tech change son statut en mettant en place des comités directeurs dits « board ». Leur mandat consiste à formuler des avis ou à faire des recommandations. Les postes rémunérés de coordinateurs de hubs disparaissent au profit d'une communauté bénévole. Les membres de la French Tech auront cependant accès à un nouveau fond, qui devrait s'élever à 2 millions d'euros pour 2019.

[www.lafrenchtech.com](http://www.lafrenchtech.com)

### ✓ Business France-team France export

Agence nationale au service de l'internationalisation de l'économie française, elle promeut l'attractivité et l'image économiques de la **France**. Crée en 2015, Business France est issue de la fusion d'**UBIFRANCE** et de l'**AFII** (Agence française pour les investissements internationaux). Business France, c'est 1.500 collaborateurs en **France** et dans 62 pays. Création en 2019 d'un guichet unique composé de 235 conseillers internationaux dans toute la **France** (CCI, Business France, Bpifrance), 750 conseillers internationaux à l'étranger, répartis dans 65 pays et 50 communautés sectorielles pour connaître les marchés.

## Volet emploi et formation

### ✓ Job rencontrent (Audition)

Avec 220 salons, Job Rencontres est le pionnier dans l'organisation des salons de recrutement en **France**.

Il regroupe différents villages :

- « Je cherche un job »,
- « Je me forme »,
- « J'entreprends »,
- « Je bouge en France »,
- « Je découvre l'emploi public »,
- « J'ose le monde »

[www.jobrencontres.fr](http://www.jobrencontres.fr)

### ✓ Le Wagon (Audition)

Le Wagon est une école de codage informatique française créée en 2013 implantée dans 20 pays et 33 villes.

7 campus en **France**, 11 en **Europe**, 7 en **Asie**, 6 en **Amérique** et 2 en **Afrique** et Moyen-Orient. Les secteurs d'origine des diplômés sont en général : le Freelancing, l'entrepreneuriat, le salariat. Le Wagon développe aussi des outils pédagogiques en ligne pour former des professeurs.

[www.lewagon.com](http://www.lewagon.com)



## Commission des Lois, des Règlements et des Affaires consulaires



*Félicitations à notre collègue **Jeanne Dubard-Kajtar**, nouvelle présidente de la Commission des Lois, des règlements et des affaires consulaires en remplacement **d'Olivier Piton**.*

La Commission a tenu à remplir son rôle d'expert.

Poursuivant ses travaux sur le **Brexit**, elle a examiné l'état des négociations en cours et a auditionné la **Sénatrice Hélène Conway-Mouret** qui a présenté le Back Stop entre l'Irlande du Nord et l'**Irlande** comme étant le point d'achoppement des négociations.

Le Parlement britannique ayant rejeté l'accord, notre Commission continuera à suivre l'évolution du **Brexit** pour la prochaine session de l'**AFE**.

La Commission a également mandaté un groupe de travail afin d'étudier le rapport sur la Mobilité internationale des Français, préparé par **Anne Genetet**, députée de la 11<sup>e</sup> circonscription, qui a été auditionnée ainsi que deux Sénateurs représentant les Français établis hors de **France**, **Christophe-André Frassa** et **Jean-Yves Leconte** et un responsable administratif de la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (**DFAE**), chargée de ces questions.

Le groupe de travail a analysé trois thèmes du rapport, la fiscalité, la simplification de l'accès aux services publics et les conditions du retour en **France**, et a proposé une hiérarchisation des recommandations préconisées.

✓ **Cinq résolutions** ont été adoptées par la commission, demandant la mise en œuvre de recommandations concernant l'accueil dans les consulats, la simplification des formalités administratives, les relations avec l'administration.

La Commission a considéré que ces recommandations sont les plus pertinentes pour nos compatriotes à l'étranger et les moins coûteuses pour le budget de l'État, qu'elles répondent à des besoins urgents de nos communautés et qu'elles sont d'anciennes revendications de notre Assemblée.



## Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la France



### ✓ Actualité et avenir de l'enseignement français à l'étranger

Audition du nouveau directeur de l'AEFE, **Olivier BROCHET** et de **Bruno AGUESSE** directeur du Service des Aides à la Scolarité à l'AEFE.

La situation budgétaire, compliquée depuis plusieurs années est désormais « sous contrôle » et les suppressions de postes de titulaires ont été faites en fonction des postes vacants en tenant compte de la situation des agents.

Dans l'ensemble, le nombre de demandes de bourses est stationnaire et le montant total des bourses attribuées, rythme nord et rythme sud confondus, est de 102,8 Md euros contre 103,2M l'année dernière. Le montant du Qmax est passé de à 23.000 euros.

### ✓ Rapport de Samantha Cazebonne, députée.

Elle souhaite une plus grande implication de ministère de l'Éducation nationale dans le pilotage du réseau, une valorisation du parcours des enseignants pour promouvoir notre réseau, une plus grande participation des parents dans la gouvernance des établissements, la mise en place d'une véritable coopération éducative entre les établissements français et ceux de leur pays d'accueil et enfin un développement du réseau en les adaptant aux contextes locaux.

### ✓ Audition de François Normand et d'Isabelle Tardé de la fédération des associations de parents d'élèves à l'étranger (FAPÉE).

Ils se réjouissent que le rapport de **Mme Cabionne** aille dans les sens de leurs recommandations concernant la place des parents dans la gouvernance des établissements ;

### ✓ Le handicap en milieu scolaire

Audition de **Marion Berthoud**, conseillère consulaire à Rabat.

**Mme Berthoud** évoque les grandes difficultés d'enfants handicapés au **Maroc**. Elle nous parle de la création de l'**OBEP** (Observatoire pour les élèves à besoins éducatifs particuliers).

Elle nous présente l'expérience marocaine qui s'attache à une meilleure formation des assistants aux élèves en situation de handicap (**ASEH**) qui viennent en aide aussi bien aux enseignants qu'aux parents.

### ✓ Emprunts immobiliers des établissements d'enseignement

Audition de **Constance Valigny**, Secrétaire générale de la direction générale du Trésor.

Suite à la décision du Trésor de lancer un audit sur l'**ANEFE**, deux établissements se sont trouvés en difficulté.

Le rapport d'audit n'ayant révélé aucune irrégularité, juste une méconnaissance de certaines procédures, des décisions est à l'étude pour faire évoluer ce dispositif qui s'est avéré extrêmement utile pour aider au développement des établissements scolaires à l'étranger.

### ✓ Retour d'expérience des anciens élèves des lycées français

**Raphaëlle Dutertre**, responsable des relations avec les anciens élèves de l'**AEFE** ainsi que la présidente de l'Union **ALFM**, nous a parlé du réseau des anciens élèves qui représente un incontestable outil de poursuite de l'influence française à l'étranger et présente une réelle dimension économique.

### ✓ Reconnaissance des diplômes entre le Québec et la France

Audition de **Line Beauchamp**, Déléguée Général du Québec

**Mme Beauchamp** a rassuré les étudiants en expliquant les diverses possibilités d'accès aux universités et les candidats à l'immigration, car le **Québec** connaît des problèmes de main d'œuvre et se place dans un processus d'ouverture.

### ✓ Audiovisuel extérieur de la France

Audition **d'Yves Bigot**, directeur général de TV5 Monde

TV5 Monde est la chaîne de la Francophonie qui réunit 5 pays : la **France**, la **Belgique**, la **Suisse**, le **Canada** et le **Québec**. Elle est actuellement à la recherche de nouveaux partenaires.

La chaîne est en croissance de spectateurs, mais, hélas, la croissance financière ne suit pas.





## Commission de la Sécurité et de la Protection des personnes et des Biens



La commission a réalisé cinq auditions. Certaines ont vocation à être répétées systématiquement et elles constituent en quelque sorte les piliers des travaux de la commission.

✓ **Rencontre avec le Centre de crise et de soutien (CdCS)**, dans leurs locaux. Comme chaque session, un accueil chaleureux a été réservé aux membres de la commission malgré l'enchaînement des crises (Indonésie, attentat de Strasbourg, appuis humanitaires, mobilisation autour du crash d'Ethiopian Airlines avec 9 compatriotes décédés).

*Info : Lien vers le film soutenu par le CdCS : <http://youtu.be/ltrF-dA0DFg>*

✓ **Visite de l'ANSSI Agence nationale de sécurité et sûreté des systèmes d'information.**

Service à compétence nationale, l'**ANSSI** est rattachée au secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale. Le **SGDSN** assiste le Premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités en matière de défense et de sécurité nationale. L'**ANSSI** participe aussi aux conseils de défense et a donc des liens directs avec Matignon et l'**Élysée**. Tous les personnels sont habilités Secret défense. Les cybers menaces que l'agence doit gérer sont : cyber criminalité, vol d'informations (espionnage), attaque ou sabotage ou encore ingérence électorale. La conclusion de cet échange avec le directeur général de l'ANSSI est : « *Ce n'est pas tant de savoir si une catastrophe informatique va se produire dans le futur, mais plutôt de savoir quand...* »

✓ Visite des locaux de **TV5 Monde** afin de s'entretenir avec l'équipe du groupe audiovisuel sur le rôle et l'impact des médias dans la sécurité des communautés françaises répandues à travers le monde, sujet dont l'étude se poursuivra lors des prochaines sessions comme c'est déjà le cas pour la thématique de la cybercriminalité.

✓ Auditions de deux invités, un **consultant du ministère de la Défense** et un **ancien directeur du renseignement de la DGSE**, afin d'effectuer un tour d'horizon des points de crise et de la sécurité des communautés françaises à l'étranger.

*Au revoir, Geoffrey, et à très bientôt ! Merci pour ce remarquable travail à la présidence de cette commission et bienvenue à Régine Prato qui lui succède.*



# Hommage rendu à Guy Savery.

30<sup>ème</sup> session de l'Assemblée des Français de l'Étranger

C'est avec une immense tristesse que nous avons pris connaissance du décès de **Guy SAVERY** le 19 janvier dernier. Élu dès 1982 au Conseil supérieur des Français de l'étranger (**CSFE**), devenu l'AFE en 2004, **Guy SAVERY** aura siégé sans discontinuer durant près de 40 années représentant les Français du Maroc, son pays de cœur, sa seconde patrie. Longtemps Président de la commission des Affaires sociales de l'AFE, il est resté fidèle à cette commission tant son engagement social et la solidarité envers nos compatriotes établis à l'étranger représentaient un engagement majeur. Administrateur de la Caisse des Français de l'Étranger (**CFE**) depuis 1984, il en a été son 1er vice-président durant 30 ans. Respectueux et attiré par la vie associative, **Guy SAVERY** est devenu un personnage incontournable de l'Union des Français de l'étranger (**UFE**). Avec l'UFE-Casablanca, qu'il a présidé jusqu'à son décès, Guy a porté, au sommet, les valeurs de l'UFE, celles de l'accueil, de l'entraide et de la convivialité sans oublier son dévouement au développement de la Société française de Bienfaisance de Casablanca. Il incarnait l'élu de terrain présent et disponible dans notre Assemblée comme à la **CFE** où il faisait preuve d'un grand humanisme. Toujours élégant dans ses rapports avec les autres, Guy était devenu une figure emblématique et un symbole de bonté et de générosité. Exemple pour nous tous, il restera une source d'inspiration.



Une messe a été organisée par l'ADCI pour lui rendre hommage. Après les interventions du sénateur Christophe Frassa et de Régine Prato, Alain Pierre Mignon a lu ce merveilleux et émouvant poème Hawaein qui correspondait tellement à ce que Guy aurait pu nous dire au lendemain de sa disparition.

*'Maintenant que je suis parti, laissez-moi aller même s'il me restait encore des choses à voir et à faire.*

*Ma route ne s'arrête pas ici.*

*Ne vous attachez pas à moi à travers vos larmes.*

*Soyez heureux de toutes les années passées ensemble.*

*Je vous ai donné mon amour,*

*Et vous pouvez seulement deviner combien de bonheur vous m'avez apporté.*

*Je vous remercie pour l'amour que vous m'avez témoigné*

*Mais il est temps maintenant que je poursuive ma route.*

*Pleurez-moi quelque temps, si pleurer il vous faut.*

*Et ensuite, laissez votre peine se transformer en joie, car c'est pour un moment seulement que nous nous séparons.*

*Bénissez donc les souvenirs qui sont dans votre cœur.*

*Je ne serai pas très loin, car la vie se poursuit.*

*Si vous avez besoin de moi, appelez-moi, je viendrai.*

*Même si vous ne pouvez me voir ou me toucher, je serai près de vous.*

*Et si vous écoutez avec votre cœur,*

*Vous percevrez tout mon amour autour de vous dans sa douceur et sa clarté.*

*Et puis, quand vous viendrez à votre tour par ici,*

*Je vous accueillerai avec le sourire*

*Et je vous dirai : « bienvenue chez nous ».*

**Parallèlement à nos travaux, un colloque sur l'enseignement français à l'étranger a eu lieu le 15 mars au Sénat.**



**Michèle Malivel**, Vice-présidente de la commission de l'enseignement y a assisté au nom du groupe **ADCI**.

Les sujets traités ont porté sur :

- Le parcours des enseignants,
- La coopération éducative : Impliquer l'enseignement français à l'étranger dans une logique de coopération valorisable auprès des États qui les accueillent. Cela permettra de combler les vœux du Président de doubler le nombre d'élèves dans l'**EFE** en étendant son périmètre et en répondant au réel enjeu d'accès au plus grand nombre à la culture et à la langue française.
- La bonne gouvernance. Mieux impliquer les parents et leur donner une place accrue dans la gouvernance des établissements aux côtés des parties prenantes ainsi qu'aux élus, trop figuratifs à présent, et aux anciens élèves.

Le développement du réseau. Il doit être adapté aux réalités locales et nos établissements doivent s'ouvrir sur la culture et l'enseignement de leurs pays d'accueil en s'appuyant sur les autorités locales et les partenaires économiques. Les conditions d'homologation des établissements doivent évoluer pour permettre à un plus grand nombre d'entre eux d'y accéder.

## Légendes photo







*Amitiés à toutes et à tous et soyez prudent.*

